

# CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA CONCHYLICULTURE

Avenant n°7 du 8 juillet 2004

## Signataires :

### Organisation patronale :

Syndicat national des employeurs de la conchyliculture;

### Syndicat(s) de salariés :

Union maritime CFDT ;

Fédération générale des travailleurs de l'agriculture FGTA-FO ;

Fédération des syndicats chrétiens des organismes et professions de l'agriculture  
CFTC ;

Fédération maritime CGT;

Fédération Nationale de l'Agroalimentaire CFE-CGC;

## Article 1 : Salaires

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 les salaires minima garantis sont les suivants :

Échelon	Salaire horaire minimum conventionnel exprimé en euros
1	7.61
2	7.87
3	8.23
4	8.57
5	9.59
6	12.66

## Article 2: Aménagement du temps de travail du personnel sous contrat à durée déterminée

Il est ajouté à l'article 78 de la convention collective après le dernier alinéa, la phrase suivante :

« La modulation du temps de travail s'applique aussi au personnel employé en contrat à durée déterminée, au personnel saisonnier et au personnel mis à disposition par des entreprises de travail temporaire ».

## Article 3 : Extension

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

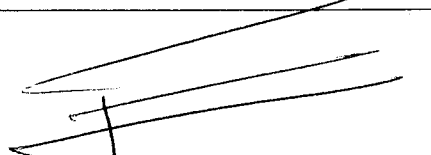
Handwritten signatures and initials: TCN, NE, G-B, and others.

#### Article 4 : Entrée en vigueur

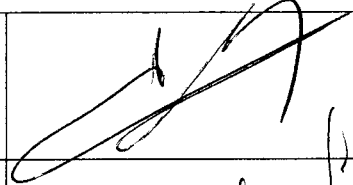
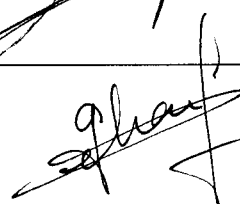

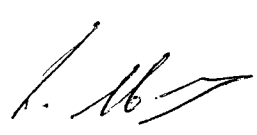
La présent avenant entrera en vigueur dès lors que son arrêté d'extension aura été publié au Journal officiel de la République française.

#### Signataires :

##### Organisation patronale :

Syndicat national des employeurs de la conchyliculture représenté par Monsieur BREST	
---	--

##### Syndicats de salariés :

Union maritime CFDT représentée par Monsieur BARREY	
Fédération générale des travailleurs de l'agriculture CGT-FO représentée par Monsieur DEBARD	
Fédération des syndicats chrétiens des organismes et professions de l'agriculture CFTC représentée par Madame GUÉLARD	
Fédération maritime CGT représentée par Monsieur LE MENAC'H	
Fédération Nationale de l'Agroalimentaire CFE-CGC représentée par Monsieur HAREL	CFE-CGC 